

souverains de procéder à des enquêtes. Si l'on cite parmi ceux qui ruinèrent les Templiers le Duc Jean II de Brabant dit le Pacifique (!) (1294-1312) (80), l'Ordre ne fut point ou peu incommodé en Angleterre, en Castille, au Portugal, en Italie et en Allemagne. Mais, une fois la dissolution prononcée, plus aucun souverain n'osa garder la main sur ses membres qui se dispersèrent. (81)

Comme il n'existe aucune trace écrite sur la manière dont furent arrêtés et poursuivis les Templiers aussi bien au Luxembourg que dans les pays-alentours, en Lorraine, aux 3 Evêchés et à l'archevêché de Trèves où ils possédaient partout de grands biens, il faut supposer non seulement qu'ils y étaient en petit nombre (82), mais également qu'ils y comptaient des sympathisants qui tinrent la main sur eux ou du moins jusqu'à l'extinction de l'Ordre en 1312.

Parmi ceux-ci il y a lieu de mentionner l'ancien précepteur du Comte Jean de Luxembourg (l'Aveugle), le sénéchal et maréchal du Comté, Gilles de Rodemacker, seigneur de cette terre ainsi que de Roth, Chassepierre et Hesperangé. C'est en ce dernier château que Gilles donna refuge au commandeur des Templiers de Champagne, de Ligny, et aux chevaliers qui avaient réussi à s'enfuir avec lui.

Dans le t. I de son admirable «Völkerweg», Jos. Tockert (83) a donné un récit romancé de cette réunion conventuelle qu'il situe à la Noël de 1308. Si l'auteur se permet la licence d'admettre qu'à cette date l'Ordre était déjà dissolu par le pape, c'est pour mieux faire expliquer par le Comte Henri VII (1288-1310) de Luxembourg qui venait d'être élu Roi des Romains, comment il entendait interpréter pour ses terres de l'Empire les préceptes du Pape: admettre la dissolution de l'Ordre et le transfert de ses biens à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, mais assurer aux Templiers que pour leur propre personne ils n'avaient rien à craindre.

Cette opinion très libre pourrait étonner de la part d'un seigneur qui avait passé toute sa jeunesse à la cour du roi de France, à qui lui et son frère Beaudoin avaient promis à Lyon (1305) foi et hommage en gardant les alliances faites. (84) Mais à côté du fait que pour Henri cette alliance ne se rapportait qu'en cas de guerre avec l'Angleterre, il ne faut pas oublier que les rapports avec Philippe le Bel s'étaient refroidis. En effet ce n'était pas sans que les archevêques Pierre d'Aspelt et Beaudoin de Luxembourg eussent bien «préparé»*) leurs coélecteurs

*) Voir la forme euphémiste sous laquelle le Comte de Luxembourg, à la date du 20/9/1308, promet «de s'en référer à l'archevêque de Cologne pour fixer les frais résultant de son élection comme roi des Romains, si le dit archevêque et ses coélecteurs fixent leur choix sur lui». — W.P. Rég. XVII 1862, p. 133.